

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 février 2007
(convocation du 12 février 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Février Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues	M. CORDOBA Aimé à Mme. ISTE Michèle
M. BOBET Patrick à M. MANSENCAL Alain (jusqu'à 10 h 30)	M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan (jusqu'à 10 h 00)
M. BRON J. Charles à Mme BOURRAGUE Chantal (jusqu'à 10 h 15)	Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain	Mme. DUMONT Dominique à M. JOUVE Serge
Mme. DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique	M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard	M. GRANET Michel à M. DAVID Alain
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 45)	M JUNCA Bernard à M. DUPRAT Christophe
M. LABARDIN Michel à M. REBIERE André	M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques (jusqu'à 10 h 15)	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCIER Michel à M. GOURGUES Jean-Pierre	M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude	M. MONCASSIN Alain à Mme. FAORO Michèle
M. VALADE Jacques à M. DUCHENE Michel (jusqu'à 10 h 30)	M. MOULINIER Max à M. COUTURIER J. Louis (jusqu'à 10 h 00)
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN Alexis	Mme PARCELIER Muriel à M. DUCASSOU Dominique (jusqu'à 10 h 00)
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. BENOIT Jean-Jacques à M. ANZIANI Alain	M. PONS Henri à Mme BRUNET Françoise (jusqu'à 10 h 00)
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain	M. QUANCARD Joël à Mme. PUJO Colette
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. BRACQ Mireille	M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. CAZENAVE Charles à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 30)	Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. DARCHE Michelle

LA SÉANCE EST OUVERTE

Cenon - Raccordement du Pôle culturel et des vestiaires sportifs de Palmer au réseau de distribution de chaleur des Hauts de Garonne - Aide financière du Conseil Régional d'Aquitaine - Convention - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Ville de Cenon réalise une tribune sur son stade rugby de Palmer avec, en rez-de-chaussée, des vestiaires et des douches pour les joueurs et les arbitres, et va réaliser prochainement un Pôle culturel avec salles de théâtre, de rencontres et d'expositions.

Elle a sollicité, à cette occasion, leur raccordement au réseau de distribution de chaleur des Hauts de Garonne qui passe à proximité (avenue Aristide Briand).

Cette opération participe au souhait de la Communauté Urbaine de valoriser l'énergie produite par l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Cenon.

L'opération se réalisera en deux phases :

- première phase : le raccordement et les équipements de sous-stations seront réalisés de manière à rendre opérationnelles les installations vestiaires sportifs et douches dont la livraison est prévue pour le premier trimestre 2007,
- deuxième phase : le raccordement sera légèrement prolongé et les équipements de la sous-station installés définitivement dans un local prévu à cet effet dans le futur Pôle culturel de Palmer. La construction de ce Pôle est prévue pour 2007.

Le coût prévisionnel des travaux de raccordement au réseau de distribution de chaleur est évalué à 299.000 € TTC (250.000 € HT).

Notre établissement public a sollicité une participation financière auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et du Conseil Régional d'Aquitaine, dans le cadre du Programme Régional Aquitain de l'Environnement (PRAE).

Le montant de la subvention accordée par l'ADEME d'une part, le Conseil Régional d'Aquitaine d'autre part, sera de 26.093 € pour chacune des deux institutions.

L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine apportera, par ailleurs, dans le cadre du renouvellement urbain du Grand Projet de Ville, une subvention égale à 15 % du coût des travaux, conformément à la convention globale signée avec l'ANRU pour Cenon et à son annexe.

Le montant de la subvention apportée par l'ANRU sera de 37.500 €.

Conformément à l'article 2 de l'avenant n° 3 au contrat d'affermage, la Ville de Cenon, future abonnée, participera au coût des travaux de raccordement de cet ensemble Pôle culturel et vestiaires sportifs pour un montant de 50 %, déduction faite des subventions ADEME, Conseil Régional d'Aquitaine et ANRU, soit un montant de 80.157 €.

Le plan de financement de l'opération est ainsi le suivant :

Raccordement du Pôle culturel et des vestiaires sportifs de Palmer	Dépenses	Recettes
Coût de l'opération HT	250.000	
T.V.A.	49.000	
Coût de l'opération TTC	299.000	
Subvention ANRU		37.500
Subvention ADEME		26.093
Subvention Conseil Régional		26.093
Remboursement Ville de Cenon		80.157
Financement CUB :		129.157
- 80.157 € (participation au raccordement)		
- 49.000 € (TVA récupérable)		
Total	299.000	299.000

Les modalités de versement de l'aide financière apportée par Le Conseil Régional d'Aquitaine ainsi que les conditions de son attribution sont définies dans une convention à intervenir avec cette collectivité dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

La recette correspondante sera imputée au budget annexe réseau de chaleur, chapitre 13, article 1311, CRB D400, Programme RC01.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir avec le Conseil Régional d'Aquitaine pour le versement de l'aide financière précitée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 février 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 MARS 2007**

M. Didier CAZABONNE